

FCB/28/07/83

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEILS
DES MINISTRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL A L'AD-
MINISTRATION DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

ORIGINAL

*R*ectificatif n° 83/II28 du 20/12/1983

au Décret n° 83/354 du 14 Mai 1983 modifiant et complétant les dispositions de l'Article 1er du Décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes en ce qui concerne la Région du Pool.

Au lieu de :

Comité Exécutif du District de Kinkala

- Secrétaire chargé de l'Economie : BOUNTSANA Pierre

Lire :

Comité Exécutif du District de Kinkala

- Secrétaire chargé de l'Economie : MLENANDI NZABA Marcel

Comité Exécutif du District de Boko :

- Secrétaire chargé de l'Economie : BOUNTSANA Pierre

Le reste sans changement.-

Par le Président du Comité Central du
PCT, Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

- Colonel Louis Sylvain GOMA -
Le Ministre des Finances,

- LEKOUNDZOU-TTIHI-OSSEROMBA -

Fait à Brazzaville, le 20 Décembre 1983

- Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

- Colonel François-Xavier KATALI.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- B. COMBO-MATSIONA.-